

**DPC - Développement Professionnel Continu : Inscription programme Automne 2019**  
**3 étapes OBLIGATOIRES pour réussir votre « Action DPC » :**

Pour vous inscrire à une session de DPC, vous devez faire une double inscription :  
 en ligne : sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et par courrier postal dès maintenant

(en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de caution de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins);

- 1<sup>ère</sup> étape : remplir la grille EPP d'auto-évaluation avant le stage après avoir reçu le code d'accès par mail,
- 2<sup>ème</sup> étape : séquence présentielle (2 jours en Octobre 2019) au NOVOTEL – Massy Palaiseau (91)
- 3<sup>ème</sup> étape : remplir le questionnaire d'impact avec votre formateur, après avoir suivi l'étape présentielle.

Je soussigné(e).....

Orthophoniste libéral(e), Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire) .....

Numéro de Portable.....

e-mail : .....

Numéro ADELI.....

déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :

Cocher  
votre  
choix :

<p>Module n°39 : <b>Le bilan de la voix dans la pratique orthophonique.</b>            Lundi 21 Octobre de 9h à 17h30 et Mardi 22 Octobre 2019 de 9h à 17h30            Formateur : <b>Benoît AMY DE LA BRETEQUE</b>, Phoniatre. (Réf. de l'action DPC : 18171900039 - Session 1)</p>	<p>Choix du module 39 <input type="checkbox"/></p>
<p>Module n°40 : <b>L'orthophoniste et l'enfant agité : repérage d'un TDA/H et orientation.</b>            Lundi 21 Octobre de 9h à 17h30 et Mardi 22 Octobre 2019 de 9h à 17h30            Formateur : <b>Jean CHAMBRY</b>, Pédopsychiatre. (Réf. de l'action DPC : 18171900040 - Session 1)</p>	<p>Choix du module 40 : <input type="checkbox"/></p>
<p>Module n°41 : <b>L'Intervention orthophonique auprès des patients atteints de pathologies neurodégénératives : Aphasie Primaire Progressive, Maladie d'Alzheimer, Parkinson, SEP.</b>            Lundi 21 Octobre de 9h à 17h30 et Mardi 22 Octobre 2019 de 9h à 17h30            Formateur : <b>Sophie CHOMEL</b>, Orthophoniste et Neuropsychologue. (Réf. de l'action DPC : 18171900041 - Session 1)</p>	<p>Choix du module 41 : <input type="checkbox"/></p>
<p>Module n°42 : <b>Réflexions autour du parcours de soins de l'HAS 2018 au travers de cas cliniques pluridisciplinaires.</b>            Lundi 21 Octobre de 9h à 17h30 et Mardi 22 Octobre 2019 de 9h à 17h30            Formateur : <b>Monique TOUZIN</b>, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900042 - Session 1)</p>	<p>Choix du module 42 : <input type="checkbox"/></p>
<p>Module n°43 : <b>Agir dès le plus jeune âge auprès de l'enfant avec trouble du spectre autistique : Comment repérer et contribuer au diagnostic de l'enfant présentant un TSA en tant qu'orthophoniste.</b>            Lundi 21 Octobre de 9h à 17h30 et Mardi 22 Octobre 2019 de 9h à 17h30            Formateur : <b>Nicole DENNI KRICHEL</b>, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900043 - Session 1)</p>	<p>Choix du module 43 : <input type="checkbox"/></p>

Nous sommes dans l'attente des votes des budgets DPC et FIF-PL pour l'année 2019. Ces enveloppes devraient être connues à la fin de l'année 2018. Normalement, les montants devraient être sensiblement les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

- > pour l'ANDPC un forfait de **851,90 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :  
**431,90 € pour vous**, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,  
 et **420 € pour l'ODPC** (l'organisme de formation) que vous choisirez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à **un seul module par an** sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr). (Référence de l'organisme AEPVLC : 1817).

**Si vous n'avez pas encore validé votre demande de prise en charge DPC en passant par le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr), nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli à réception de cette présente fiche d'inscription.**

- > pour le **FIF-PL**, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC), **somme limitée à 900 euros par an et par professionnel pour l'année 2018.**

Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors ce module :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2019. Toutes les informations au **06.95.68.56.74**.

**Je m'engage à suivre l'intégralité des 2 jours de stage au NOVOTEL –18/20 Rue Emile BAUDOT – 91120 -Palaiseau.**

Fait à

Le

Signature **faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».**